

Règlement des études des diplômes d'université

Année universitaire : 2021-2022

Composante : Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : DIU Management psychologique des organisations

Type de formation : Diplôme inter-universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR : 27/09/2021

Date de passage en CFVU : 15/10/2021

Établissement partenaire : Université Lumière Lyon 2

Responsables pédagogiques : Prof. Rémi KOUABENAN (UGA) et Prof. Philippe SARNIN (Université Lumière Lyon 2)

Régime : Formation initiale ; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue	5	10
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente	6	

Préciser le niveau de la formation : Niveau 7 (anciennement I)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Anciennement : RNCP23642 de 2008 à 2013 puis RNCP25575 de 2013 à 2019

Dépôt RNCP : en cours (Répertoire spécifique)

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)

La dimension humaine dans la gestion des organisations modernes occupe une place importante. L'évolution technologique, l'évolution des mentalités et des attitudes face au travail, mais aussi la conjoncture économique et les nécessités de la concurrence, posent sans cesse des problèmes nouveaux aux organisations et leur imposent des changements pour lesquels la part humaine est essentielle. Les connaissances de la psychologie et particulièrement celles issues de la psychologie du travail, de la psychologie sociale, de la psychologie des organisations et de l'ergonomie cognitive s'affirment de plus en plus comme étant des ressources incontournables. Ces connaissances évoluent et apportent, avec la recherche, des solutions sans cesse renouvelées aux problèmes liés à l'évolution des organisations.

De telles connaissances sont proposées dans les formations classiques des Masters de psychologie du travail. Cependant ces formations, qui délivrent le titre de psychologue, restent inaccessibles aux professionnels des ressources humaines et du conseil., non titulaires d'une maîtrise de psychologie, mais dont les pratiques nécessiteraient l'acquisition de connaissances ou de compétences dans les domaines cités.

Ce diplôme, spécialement créé pour les professionnels des ressources humaines et du conseil, mais aussi pour ceux qui aspirent à de telles fonctions, vise à leur donner des éléments pour éclairer ou consolider leurs pratiques. Il offre également un cadre de perfectionnement aux psychologues en exercice, soucieux d'acquérir des compétences nouvelles et/ou complémentaires par rapport à leur formation de base. Il se démarque des Masters en ceci qu'il est ouvert aux professionnels et aux étudiants de tous horizons disciplinaires et ne délivre pas le titre de psychologue.

Une étude de marché préalable à l'ouverture du premier diplôme (DU CESS Management psychologique des organisations) sur lequel s'appuie le DIU, a été réalisée en 2001.

Il faut noter que le DIU Management Psychologique des Organisations que nous proposons résulte d'une collaboration de longue date entre les équipes de l'Université Grenoble Alpes et de l'Université Lumière Lyon 2. En effet, en 1999, les équipes de psychologie du travail de Lyon et celles de Grenoble ont créé le Groupe de Recherche en Ergonomie et Psychologie du Travail – Rhône Alpes (GREPSYT-RA), dans le cadre duquel ils organisent des journées d'étude alternativement à Lyon et à Grenoble sur des thématiques d'actualité dans la discipline. La première de ces journées a eu lieu en 1999 et portait sur les compétences des collectifs et la plus récente s'est tenue le 5 avril 2019 avec comme thème « Manager aujourd'hui et demain. Regards croisés de la psychologie et de l'ergonomie : entre recherche et pratique ». Le DIU que nous proposons prend la suite du DU né de cette collaboration en 2001 et qui a lui-même connu plusieurs appellations jusqu'à ce jour, même si les objectifs et les contenus restent les mêmes.

Objectifs pédagogiques et opérationnels :

- Offrir aux cadres et aux gestionnaires (managers) des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la dimension humaine de l'organisation.
- Fournir aux professionnels du conseil des outils, des méthodologies et des savoir-faire issus de la recherche en psychologie du travail, en l'ergonomie, en psychologie des organisations et en psychologie sociale, pour leur permettre d'approfondir et de consolider leurs pratiques.
- Permettre à des psychologues en poste d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles pratiques en leur apportant des éléments nouveaux issus de l'évolution des recherches en sciences sociales.

- Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou aux responsables ayant des projets de mobilité ou d'évolution, des possibilités de reconversion.
- Offrir aux étudiants en formation initiale (quelle que soit la spécialité) remplissant les conditions d'admission, une opportunité diplômante leur permettant d'appréhender la réalité concrète du management des organisations à travers la formation et la confrontation avec des professionnels du terrain.

Compétences à acquérir :

Diagnostic de la politique des ressources humaines et pratique d'un management humain des RH et des relations dans le travail :

- Diagnostiquer la politique des ressources humaines
- Mettre en place une politique de recrutement et une pratique de recrutement
- Mettre en place une gestion des carrières et des compétences
- Communiquer et mobiliser les RH
- Diagnostiquer, prévenir et résoudre des conflits

Analyse et prévention des risques professionnels et de santé au travail en s'appuyant sur les connaissances et méthodes de la psychologie du travail et de l'ergonomie :

- Diagnostiquer des risques professionnels, des risques psychosociaux et des risques de santé
- Concevoir et mettre en place de dispositifs de prévention des risques professionnels, des risques psychosociaux et des risques de santé

Diagnostic, conseil et accompagnement au changement organisationnel et comportemental :

- Diagnostiquer des freins et leviers au changement
- Mettre en place et accompagner le changement
- Assurer le suivi et l'évaluation des changements et y apporter les corrections nécessaires

Conduite d'une intervention répondant à une demande d'une organisation portant sur des problématiques humaines ou ergonomiques :

- Analyser et reformuler une demande portant sur les problématiques humaines ou ergonomiques
- Analyser l'activité et les situations objet de l'intervention
- Proposer des solutions et/ou des recommandations dans la conduite du changement

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Le DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO) est ouvert prioritairement en formation continue (Prérequis : Bac + 4 ou expérience jugée équivalente, VAPP possible) notamment :

* Aux professionnels praticiens de la gestion des ressources humaines, de la formation, du management humain des organisations : responsables RH, cadres et dirigeants de sociétés, responsables qualité, responsables des conditions de travail, consultants, responsables d'associations, d'organismes professionnels ou des collectivités territoriales, formateurs, chargés de recrutement, chargés d'insertion, etc.

* Aux psychologues, conseils et praticiens, soucieux de renouveler ou d'actualiser leurs pratiques.

* Exceptionnellement et dans la limite de 5 places maximum disponibles, aux étudiants en formation initiale, titulaire d'un bac + 4 (quelle que soit la spécialité) ou d'un diplôme équivalent justifiant d'une motivation

2.2 Conditions d'admission

L'admission est prononcée sur examen des dossiers complets répondant aux critères cités plus haut et compte tenu du nombre de places disponibles.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Octobre à Juillet de l'année suivante

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 345 h

Nombre d'ECTS : non applicable

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCCC :

MCCC_DU_management_psy_201920.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCCC :

Une partie de la formation est dispensée à l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon II.

Si la formation ne possède pas de tableau MCCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : L'étudiant salarié réalise son stage d'une durée d'un mois (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise d'accueil — un organisme de formation, un cabinet-conseil ou toute autre organisation pertinente — sur un sujet déterminé en concertation avec ses tuteurs (entreprise et Université).

L'étudiant non-salarié doit effectuer un stage de trois mois minima à temps plein (ou durée équivalente répartie dans le temps) dans une entreprise industrielle, un organisme de formation, un cabinet-conseil ou toute autre organisation pertinente.

Période du stage : Entre octobre année N et septembre année N + 1

Modalité de stage : Le stage fait l'objet d'une convention, impérativement signée avant le début du stage, liant le directeur de l'UFR, le directeur de l'organisme d'accueil et l'étudiant, et ne doit pas se dérouler au-delà du 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Durant la durée du stage, l'étudiant est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent.

En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage : À partir du travail effectué pendant le stage, l'étudiant rédige un rapport dont il détermine le sujet en concertation avec le tuteur de stage de l'organisme d'accueil et l'enseignant référent.

L'étudiant organise son rapport autour d'une problématique inspirée par l'un ou l'autre des enseignements dispensés dans le diplôme : il explicite la démarche méthodologique de son intervention, présente et discute les résultats obtenus et les recommandations à partir d'un éclairage psychologique ou psychosociologique.

Le rapport est soutenu devant un Jury constitué par l'enseignant référent, assisté par un autre enseignant de ce DIU et du tuteur de stage de l'organisme d'accueil. Ce jury est présidé par l'enseignant référent.

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux séances d'enseignements est strictement obligatoire.

Absences aux examens :

En cas d'absence aux examens, l'étudiant est considéré comme défaillant.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA en date du 20 mai 2016.

Le Jury du diplôme est présidé par l'un des responsables pédagogiques du DIU Management psychologique des organisations et comprend l'ensemble de l'équipe enseignante, notamment les enseignants qui participent à l'évaluation des enseignements.

Les décisions du Jury en ce qui concerne les notes et le résultat final sont définitives et sans appel.

Réunions du jury :

- Session 1 : mi-juin
- Session 2 : 2e quinzaine de septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Est déclaré titulaire du DIU, l'étudiant qui a validé indépendamment les blocs de compétences qui le composent.

Une mention est attribuée selon les barèmes ci-dessous, obtenue en faisant une moyenne des notes :

- Passable : de 10 à 11,99
- Assez bien : de 12 à 13,99
- Bien : de 14 à 15,99
- Très Bien : 16 et plus

Article 7 : Redoublement

Un redoublement est possible une fois. Cependant, un triplement n'est possible que sur décision du jury.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1000 €

Tarifs Formation continue : 3600 €

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation